

Version 9.2 Date de révision 20.10.2022 Date d'impression 09.11.2022

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

Nom du produit : Acide citrique monohydrate PUR

Code Produit : Acide citrique monohydrate PUR-100g

20 016 100 – Educachim Et 910 042 – Sciencéthic

Acide citrique monohydrate PUR-250g

20 016 250 – Educachim Et 911 168 – Sciencéthic

Marque : Educachim

No REACH : Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette

substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas

d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une

date ultérieure

No.-CAS : 5949-29-1

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Analyse et production pharmaceutique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SCIENCETHIC

32 Route de Rouen27 930, NORMANVILLE

Téléphone : (+33) 2 32 23 02 30

Adresse e-mail <u>jecontacte@sciencethic.com</u>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel : +33 (0)9 75 18 14 07 (CHEMTREC) d'Urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008



Irritation oculaire (Catégorie 2), H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3), Système respiratoire, H335

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme

(!)

Mention d'avertissement Attention

Mention de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter un équipement de protection des yeux/ du visage.

P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et

la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas

de malaise.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact

si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

Informations

Additionnelles sur les

Dangers

aucun(e)

Etiquetage Réduit (<= 125 ml)

Pictogramme

Attention

aucun(e)

Mention de danger aucun(e)

Conseils de prudence aucun(e)

Informations Additionnelles sur les

Mention d'avertissement

Dangers

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Formule : C6H8O7 · H2O
Poids moléculaire : 210,14 g/mol
No.-CAS : 5949-29-1
No.-CE : 201-069-1

Composant		Classification	Concentration		
Citric acid monohydrate					
NoCAS	5949-29-1	Eye Irrit. 2; STOT SE 3;	<= 100 %		
NoCE	201-069-1	H319, H335			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation: faire respirer de l'air frais.

En cas de contact avec la peau

En cas de contact avec la peau: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment à l'eau. Consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion: Faire boire immédiatement de l'eau (maximal 2 verres). Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible



RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau Mousse Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Aucune limitation concernant les agents d'extinction pour cette substanc e/ce mélange.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone

Combustible.

Risque d'explosion de poussière.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air.

En cas d'incendie, risque de formation de gases de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

5.4 Information supplémentaire

Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes: Eviter l'inhalation des poussières. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulte r un spécialiste.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier et pomper les produits répandus. Respecter les éventuelles restrictions concernant les matériaux (voir se ctions 7 et 10). Récupérer à l'état sec. Acheminer vers l'élimination. Nettoyer. Eviter la formation de poussière.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'élimination, voir section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Pas de récipients en métal.

Bien fermé. A l'abri de l'humidité.

Température de stockage recommandée voir sur l'étiquette du produit.

Classe de stockage

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510): 11: Solides combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Remarques Donnée non disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166(EU). Lunettes de sécurité

Protection de la peau

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée.



En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE.

Contact total

Matériel: Caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0,11 mm Délai de rupture: 480 min

Matériel testé : KCL 741 Dermatril® L

Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE.

Contact par éclaboussures Matériel: Caoutchouc nitrile épaisseur minimum: 0,11 mm Délai de rupture: 480 min

Matériel testé: KCL 741 Dermatril® L

Protection du corps

vêtements de protection

Protection respiratoire

nécessaire en cas de formation de poussières.

Nos recommandations sur la protection respiratoire filtrante sont basées sur les normes suivantes : DIN EN 143, DIN 14387 et d'autres normes afférentes en lien avec le système de protection respiratoire utilisé.

Type de Filtre recommandé: Filtre de type P2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Etat physique cristallin(e)

b) Couleur blancc) Odeur inodore

d) Point de fusion/point Point/intervalle de fusion: 135 - 152 °C de congélation

e) Point initial (décomposition)

d'ébullition et intervalle d'ébullition

d'inflammabilité ou

d'explosivité

f) Inflammabilité Donnée non disponible (solide, gaz)

g) Limites Donnée non disponible supérieure/inférieure

Sciencéthic

h) Point d'éclair 173,9 °C - coupelle fermée

i) Température d'autoinflammabilité Donnée non disponible

j) Température de > 170 °C décomposition

k) pH 1,85 à 50 g/l à 25 °C

I) Viscosité Viscosité, cinématique: Donnée non disponible

Viscosité, dynamique: Donnée non disponible

m) Hydrosolubilité env.880 g/l à 20 °C

n) Coefficient de log Pow: -1,72 à 20 °C - (substance anhydre), Bioaccumulation partage: n- n'est pas à prévoir. octanol/eau

o) Pression de vapeur < 0,01 hPa à 25 °C - (substance anhydre)

p) Densité
 Densité relative
 q) Densité de vapeur
 1,54 gcm3 à 20 °C
 Donnée non disponible
 Donnée non disponible

r) Caractéristiques de la particule

relative

stiques de la Donnée non disponible

s) Propriétés explosives Non classé parmi les explosifs.

t) Propriétés non comburantes

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Masse volumique env.800 - 1.000 kg/m3 apparente

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

En cas de fort échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air. L'évaluation d'une zone à partir d'env. 15 Kelvin sous le point d'inflammation est considérée comme critique.

Valable généralement pour les matières et les mélanges organiques combustibles : En cas de répartition fine en suspension dans l'air, il existe en règle générale une possibilité d'explosion de poussière.

10.2 Stabilité chimique

La production est chimiquement stable dans conditions ambiantes standard (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions violentes avec :

Métaux Oxydants

Bases

Agents réducteurs



10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement

10.5 Matières incompatibles

Métaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Souris - mâle et femelle - 5.400 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401) Remarques: (substance anhydre)

DL50 Oral(e) - Rat - mâle - 11.700 mg/kg

(OCDE ligne directrice 401) Remarques: (substance anhydre)

Symptômes: A forte dose:, Irritation des muqueuses, Douleur, Vomissements avec du sang

Symptômes: Conséquences possibles:, Irritations des voies respiratoires.

DL50 Dermale - Rat - mâle et femelle - > 2.000 mg/kg

(OCDE ligne directrice 402) Remarques: (substance anhydre)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Peau - Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau - 4 h

(OCDE ligne directrice 404) Remarques: (substance anhydre)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Fortes irritations (OCDE ligne directrice 405) Remarques: (substance anhydre)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer des réactions allergiques chez les individus sensibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: (substance anhydre)

Type de Test: Test d'aberration chromosomique

Espèce: Rat

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 475

Résultat: négatif

Remarques: (substance anhydre)

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Inhalation - Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

11.2 Information supplémentaire

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation La substance/Le mélange ne contient pas de

> composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système

endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Vomissements, Diarrhée, altération de l'émail dentaire, Dermatite

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Substance présente dans le corps dans les conditions physiologiques normales.

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les CL50 - Leuciscus idus(Ide) - 440 - 760 mg/l - 96 h

Remarques: (substance anhydre) poissons

(IUCLID)

Toxicité pour la EC5 - E. sulcatum - 485 mg/l - 72 h daphnie et les autres Remarques: (substance anhydre) invertébrés

(concentration limite de toxicité)

aquatiques (bibliographie)

CE50 - Daphnia magna (Grande daphnie) - env. 120 mg/l - 72 h

Remarques: (substance anhydre)

(IUCLID)



Toxicité pour les IC5 - M. aeruginosa - 80 mg/l - 8 jr

algues Remarques: (substance anhydre)

(concentration limite de toxicité)

(bibliographie)

Toxicité pour les

bactéries

EC5 - Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida) - > 10.000

mg/l - 16 h

Remarques: (substance anhydre)

(bibliographie)

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Résultat: 98 % - Facilement éliminé de l'eau

(OCDE ligne directrice 302B) Remarques: (substance anhydre)

Demande 481 mg/g

Biochimique en Oxygène (DBO)

Remarques: (Fiche de données de sécurité extér.)

Demande Chimique 685 mg/g

en Oxygène (DCO) Remarques: (Fiche de données de sécurité extér.)

Demande théorique 686 mg/g

en oxygène Remarques: (bibliographie)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de

composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 %

ou plus.



algues Remarques: (substance anhydre)

(concentration limite de toxicité)

(bibliographie)

Toxicité pour les

bactéries mg/l - 16 h

Remarques: (substance anhydre)

(bibliographie)

12.7 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Résultat: 98 % - Facilement éliminé de l'eau

> (OCDE ligne directrice 302B) Remarques: (substance anhydre)

481 mg/g Demande

Biochimique en

Remarques: (Fiche de données de sécurité extér.)

EC5 - Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida) - > 10.000

Oxygène (DBO)

Demande Chimique 685 mg/g

en Oxygène (DCO) Remarques: (Fiche de données de sécurité extér.)

686 mg/g Demande théorique

Remarques: (bibliographie) en oxygène

12.8 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.9 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Résultats des évaluations PBT et vPvB 12.10

> Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.11 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de

> composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 %

ou plus.

12.12 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Effet nocif par modification du pH.

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Les déchets doivent être éliminés conformément aux réglementations local e chimiques dans les con teneurs d'origine. Pas de mélange avec d'autres déchets. Traiter les con teneurs non nettoyés comme le produit lui-même. Avis sur la directive des déchets 2008/98 / CE.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Not dangerous goods IATA: Not dangerous goods

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: - IMDG: - IATA: -

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Information supplémentaire

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006.

Autres réglementations

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.



Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw -Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN -Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA -Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS -Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considerées comme un guide. Le groupe Sciencéthic, ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit sus-mentionné.



Annexe: Scénario d'exposition

Utilisations identifiées:

Utilisation: Utilisation industrielle

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

SU3, **SU9**, **SU 10**: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels, Fabrication de substances chimiques fines, Formulation [mélange] de préparations et/ ou reconditionnement (sauf alliages)

PC19: Intermédiaire

PC21: Substances chimiques de laboratoire

PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contacts multiples et/ ou importants)

PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b: Formulation de préparations, Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles, Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires), Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication réactifs

Utilisation: Utilisation professionnelle

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU 22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

PC21: Substances chimiques de laboratoire

PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

ERC2, ERC8a, ERC8d: Formulation de préparations, Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts



Utilisation: Utilisation par les consommateurs

SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

SU 21: Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= public général = consommateurs)

PC39: Cosmétiques, produits de soins personnels

ERC8a, **ERC8d**: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts, Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts



1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation industrielle

Groupes d'utilisateurs principaux : SU3

Secteurs d'utilisation finale : SU3, SU9, SU 10 Catégorie de produit chimique : PC19, PC21, PC39

Catégories de processus : PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a,

PROC8b, PROC9, PROC10, PROC14, PROC15

Catégories de rejet dans

l'environnement

: ERC2, ERC4, ERC6a, ERC6b:

2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC1, PROC2, PROC3, PROC4, PROC5, PROC8a, PROC8b, PROC9, PROC10, PROC14, PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit dans le Mélange/l'Article : jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

Forme Physique (au moment de : Solide, fort empoussièrement

l'utilisation)

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : 8 heures / jour Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur avec ventilation aspirante locale (LEV) Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction., Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.

Conditions et mesures techniques

La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374., Lunettes de sécurité à protection intégrale, Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.



3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH article 14(3), annexe I, sections 3 (évaluation des risques pour l'environnement) et 4 (évaluation PBT/vPvB). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH annexe I section 5.0).

Travailleurs

Scénario de Contributio n	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
	Evaluation	long torms			4
PROC1	qualitative	long terme, combiné,			< 1
	utilisée	systémique			
	concernant	Systemique			
	l'utilisation				
	sûre.				
PROC2	Evaluation	long terme,			< 1
	qualitative	combiné,			
	utilisée	systémique			
	concernant				
	l'utilisation				
	sûre.				_
PROC3	Evaluation	long terme,			< 1
	qualitative utilisée	combiné,			
	concernant	systémique			
	l'utilisation				
	sûre.				
PROC4	Evaluation	long terme,			< 1
111001	qualitative	combiné,			` .
	utilisée	systémique			
	concernant				
	l'utilisation				
	sûre.				
PROC5	Evaluation	long terme,			< 1
	qualitative	combiné,			
	utilisée	systémique			
	concernant l'utilisation				
DDOOO	sûre.	Leave because			4
PROC8a	Evaluation	long terme,			< 1
	qualitative utilisée	combiné,			
	concernant	systémique			
	l'utilisation				
	sûre.				
	3 4 , 3,				

PROC8b	Evaluation qualitative utilisée concernant l'utilisation sûre.	long terme, combiné, systémique		< 1
PROC9	Evaluation qualitative utilisée concernant l'utilisation sûre.	long terme, combiné, systémique		< 1
PROC10	Evaluation qualitative utilisée concernant l'utilisation sûre.	long terme, combiné, systémique		< 1
PROC14	Evaluation qualitative utilisée concernant l'utilisation sûre.	long terme, combiné, systémique		< 1
PROC15	Evaluation qualitative utilisée concernant l'utilisation sûre.	long terme, combiné, systémique		< 1

^{*}Ratio de caractérisation des risques

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descripto r system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on informati on requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communicatio ns in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Ca tegories (SPERCs).

1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation professionnelle

Groupes d'utilisateurs principaux : SU 22
Secteurs d'utilisation finale : SU 22
Catégorie de produit chimique : PC21, PC39
Catégories de processus : PROC15

Catégories de rejet dans : ERC2, ERC8a, ERC8d:

l'environnement



2.2 Scénario de contribution au contrôle de l'exposition des travailleurs pour: PROC15

Caractéristiques du produit

Concentration de la Substance dans le Mélange/l'Article Forme Physique (au moment de l'utilisation) : Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que spécifié autrement).

: Solide, fort empoussièrement

Fréquence et durée d'utilisation

Fréquence d'utilisation : 8 heures / jour Fréquence d'utilisation : 5 jours / semaine

Autres conditions opérationnelles affectant l'exposition des travailleurs

Extérieur / Intérieur : Intérieur avec ventilation aspirante locale (LEV) Manipuler la substance à l'intérieur d'un système pour l'essentiel fermé équipé d'une ventilation par extraction., Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction.

Conditions et mesures techniques

La poussière doit être extraite directement à la source d'émission.

Mesures organisationnelles pour prévenir/limiter les dégagements, les dispersions, et les expositions

Couvre les expositions quotidiennes jusqu'à 8 heures.

Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé

Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374., Lunettes de sécurité à protection intégrale, Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Conseil supplémentaire de bonne pratique en plus de l'Evaluation de la Sécurité Chimique selon REACH

Porter une combinaison adaptée pour éviter l'exposition de la peau.

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH article 14(3), annexe I, sections 3 (évaluation des risques pour l'environnement) et 4 (évaluation PBT/vPvB). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH annexe I section 5.0).

Travailleurs

Scénario de Contributio n	Méthodes d'Evaluation de l'Exposition	Conditions spécifiques	Valeur	Niveau d'exposition	RCR*
PROC15	Evaluation qualitative utilisée concernant l'utilisation sûre.	long terme, combiné, systémique			< 1

^{*}Ratio de caractérisation des risques

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descripto r system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on informati on requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communications in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Ca tegories (SPERCs).



1. Titre court du scénario d'exposition: Utilisation par les consommateurs

Groupes d'utilisateurs principaux : **SU 21**Secteurs d'utilisation finale : **SU 21**

Catégorie de produit chimique : **PC39**

Catégories de rejet dans : ERC8a, ERC8d:

l'environnement

3. Estimation de l'exposition et référence de sa source

Environnement

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée selon REACH article 14(3), annexe I, sections 3 (évaluation des risques pour l'environnement) et 4 (évaluation PBT/vPvB). Aucun danger n'ayant été identifié, une évaluation de l'exposition et une caractérisation des risques ne sont pas nécessaires (REACH annexe I section 5.0).

4. Conseils à l'Utilisateur en Aval pour évaluer s'il travaille dans les limites définies par le Scénario d'Exposition

Veuillez consulter les documents suivants@: ECHA Guidance on information requirements and chemical safety assessment Chapter R.12: Use descripto r system; ECHA Guidance for downstream users; ECHA Guidance on informati on requirements and chemical safety assessment Part D: Exposure Scenario Building, Part E: Risk Characterisation and Part G: Extending the SDS; VCI/Cefic REACH Practical Guides on Exposure Assessment and Communicatio ns in the Supply Chain; CEFIC Guidance Specific Environmental Release Ca tegories (SPERCs).

